

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 11 JANVIER 2023

Le Conseil Municipal composé de 15 membres en exercice, convoqué par courrier en date du mercredi 04 janvier 2023, s'est réuni le mercredi 11 janvier 2023 à 19h30 à la salle du Conseil municipal de la Commune de Valence sur Baïse, Place de l'Hôtel de Ville à Valence sur Baïse (Gers), sous la présidence de Madame BROCA LANNAUD Marie-Thérèse, Maire de la Commune de Valence sur Baïse.

**ETAIENT PRESENTS** : BROCA LANNAUD Marie-Thérèse, NOVARINI Michel, RIERA MORETTON Muriel, PUYAL Jean-Pierre, LAPEYRE Bernard, BRETTE GARCIA Béatrice, BLANCARD Michel, CAUBET Laure, BARGNAROSA Marie-Pierre, DUFFILLOL Mathieu, GUILLOT Aymeric, BERNAR Nathalie, THEVENOT Jean François, LUCY Anthony.

**ABSENT EXCUSE** : LECOQ Christian

**ABSENT** :

**ABSENT EXCUSE AYANT DONNÉ PROCURATION** :

**SECRETAIRE** : LUCY Anthony

**ORDRE DU JOUR** :

1. **Approbation du compte rendu du conseil municipal en date du 30 Novembre 2022**
  2. **Délibération pour mandatement des travaux engagés (Restes à réaliser)**
  3. **Reversement par le CIAS du prix de revient des repas pour les enfants et animateurs du Centre de Loisirs et les adolescents des chantiers jeunes**
  4. **Prix de la location à la salle des fêtes**
  5. **Mise en vente du véhicule du Transport Scolaire sur Agorastore**
  6. **Maison de Santé - Exonération du Loyer des médecins**
  7. **Maison de Santé - Reversement des charges liées au chauffage et électricité par les praticiens de santé**
  8. **Pose et fourniture de chauffe-eaux thermodynamique à la salle Jacques Baurens - Demande de subvention au titre de la DETR**
  9. **Pose et fourniture de chauffe-eaux thermodynamique à la salle Jacques Baurens - Demande de subvention à la Région Occitanie**
  10. **Travaux d'isolation extérieure aux appartements, rue Rhin et Danube - Demande de subvention au titre de la DETR**
  11. **Travaux d'isolation extérieure aux appartements, rue Rhin et Danube - Demande de subvention à la Région Occitanie**
  12. **Ouverture anticipée des crédits en section d'investissement pour l'année 2023 avant le vote du budget primitif**
  13. **SIAEP de Condom-Caussens - Communication sur le rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'assainissement collectif**
  14. **Reversement - Charges forfaitaires de l'appartement situé 20, Grande Rue à la Commune**
  15. **Modifications des régies - Photocopie – Centre d'Hébergement – Cantine Scolaire**
  16. **Association - Demande de subvention anticipée du VCGB**
- Questions diverses**

*Madame le Maire communique le nom des personnes qui sont excusées : Monsieur Christian LECOQ*

---

## **APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 30 NOVEMBRE 2022**

---

Chaque membre du conseil municipal a reçu le procès-verbal de la dernière séance du 30 Novembre 2022. Aucune observation n'est arrivée en mairie.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**OUI** l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré à l'**unanimité** décide :

**D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 30 Novembre 2022.

---

## **DELIBERATION POUR MANDATEMENT DES TRAVAUX ENGAGES (RAR)**

---

Madame le Maire précise que la clôture du budget d'investissement 2022 intervenant le 31 décembre 2022. Il convient pour assurer le paiement des dépenses engagées non mandatées et la perception des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre, d'établir l'état des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2023 lors du vote du budget.

- Concernant les travaux engagés mais non mandatés, nous avons un total de 418 740.06 €.
- Concernant les recettes, nous avons des subventions à percevoir à hauteur de 363 709.62 €.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**OUI** l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'**unanimité** :

**D'ADOPTER** les états des restes à réaliser joints en annexe.

---

## **REVERSEMENT PAR LE CIAS DU PRIX DE REVIENT DES REPAS POUR LES ENFANTS ET ANIMATEURS DU CENTRE DE LOISIRS ET DES ADOLESCENTS DES CHANTIERS JEUNES**

---

Madame le Maire rappelle qu'au 1er janvier 2016, la Commune de Valence sur Baïse a transféré les compétences périscolaires et extrascolaires au CIAS de la Ténarèze.

Dans le cadre du fonctionnement du Centre de Loisirs, les enfants et les animateurs mangent à la cantine ainsi que les adolescents et animateurs des « Chantiers Jeunes ». Il a été préparé en 2022, 1 398 repas.

Le prix de revient d'un repas est de 4.55 €, Madame le Maire propose de demander le reversement des 1 398 repas au CIAS de la Ténarèze soit 6 360.90 € pour l'année 2022.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**OUI** l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré à l'**unanimité**, décide

**D'EMETTRE** un titre au CIAS de la Ténarèze à hauteur de 6 360.90 € correspondant au reversement des 1 398 repas à 4.55 € pris dans le cadre du centre de loisirs pour l'année 2022.

---

## **PRIX DE LA LOCATION DE LA SALLE DES FETES**

---

Madame le Maire rappelle que chaque association possède une gratuité par an pour la location de la salle des fêtes. Par la suite, le prix de la location est de 50 €.

Elle rappelle également que le chauffage reste à la charge de l'association. Lors de dernières manifestations, il a été constaté une augmentation significative du prix du chauffage dû à l'augmentation du fuel. Afin de ne pas pénaliser les associations qui animent notre cité, Madame le Maire propose de mettre à disposition gracieusement la salle des fêtes aux associations valenciennes pendant la période de chauffe.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**OUI** l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité,

**DECIDE** de mettre à disposition gracieusement la salle des fêtes aux associations valenciennes pendant la période de chauffe.

**DECIDE** que le chauffage reste à la charge de l'organisateur.

---

### **MISE EN VENTE DU VEHICULE DU TRANSPORT SCOLAIRE SUR AGORASTORE**

---

Madame le Maire rappelle que lors du dernier conseil municipal en date du 30 novembre 2022, il a été évoqué l'achat d'un nouveau véhicule pour assurer le Transport Scolaire. En effet, celui que nous possédons ayant plus de 15 ans, nous devons le changer. Madame le Maire précise qu'un véhicule neuf coûte 78 000 € TTC.

Il a également été évoqué la reprise dérisoire, 2 000 €, de ce véhicule par le garage et la possibilité de le mettre en vente sur le site Agorastore, permettant les ventes aux enchères en ligne des biens d'équipement et des biens immobiliers des collectivités territoriales, des administrations publiques.

#### Echanges

*Monsieur Bernard LAPEYRE précise que lorsqu'ils ont été récupérer le véhicule, qui était en panne, à Plaisance du Touch, le commercial lui a proposé de lui envoyer, par mail, des coordonnées de personnes qui pourraient être intéressées.*

*Monsieur LUCY Anthony précise que l'avantage de passer par Agorastore c'est qu'il suffit juste du contrôle technique du véhicule et l'acheteur le prend en l'état. Il précise, également, que les véhicules sont vendus aux enchères. Il est nécessaire d'établir un prix de réserve, c'est-à-dire le montant que nous souhaitons le vendre et un prix de base attractif afin de faire monter les enchères.*

*Monsieur Jean François THEVENOT propose de regarder sa valeur à l'argus, mais Monsieur Bernard LAPEYRE lui indique qu'il n'est plus côté, car il a plus de 15 ans. Néanmoins, Monsieur Bernard LAPEYRE a cherché le montant du prix de vente de ce genre de véhicule sur certains sites et il en a trouvé à 9 000 €.*

*Monsieur Michel NOVARINI, au vu du bon état du véhicule, proposerait un prix de réserve à 9 000 € ou 10 000 € et un prix de base à 5 000 €, sinon autant le mettre en vente sur le bon coin.*

*Monsieur Mathieu DUFFILLOL demande si le véhicule peut transporter des enfants pour une association. Madame le Maire précise que ce n'est que dans le cadre de la convention qui nous lie avec la Région pour effectuer le transport scolaire qu'il est imposé un véhicule de moins de 15 ans.*

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**OUI** l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité

**DECIDE** de mettre en vente le véhicule du transport scolaire avec un prix de réserve à 9 000 € et un prix de base à 6 000 € pour une durée de 10 jours à compter de la réception du véhicule neuf, sur le site Agorastore.

---

### **MAISON DE SANTE**

---

#### **Exonération du loyer des médecins**

Par courrier, Madame Léa TOMBARELLO et Monsieur Sam LE CHEVANTON, médecins dans la maison de santé, ont sollicité la prolongation de l'exonération des loyers du cabinet médical.

## Echanges

*Madame le Maire précise qu'elle a rencontré les docteurs qui lui ont confié qu'ils souhaitaient vivement l'exonération du loyer en précisant qu'ils manquaient des docteurs partout. Elle rappelle également le fonctionnement des docteurs salariés par le Conseil Départemental en prenant l'exemple convention qui a été signée entre le Conseil Départemental du Gers et une commune qui en reçoit.*

*Les médecins sont rémunérés par le Conseil Départemental du Gers, mais la commune doit fournir le cabinet et les fluides, le matériel informatique, le matériel médical (seringues, kit de suture, pansements, compresses...) pour une présence d'une demi-journée par semaine.*

*Madame le Maire précise qu'aujourd'hui la commune à deux médecins libéraux qui viennent 4 jours par semaine. Si nous ne les avons plus, les frais seraient plus importants et la présence d'un docteur serait d'une demi-journée. Dans certains cas, des communautés des communes paient également le loyer de leur maison, des communautés des communes versent une prime à l'installation à hauteur de 40 000 € à 50 000 €.*

*Après avoir fait cet état des lieux, et avoir reprécisé l'importance et la chance d'avoir deux médecins sur la Commune, elle rajoute que certaines communes sont toujours sans médecin. La commune de Riscle s'est vue refuser, par le Conseil de l'Ordre du Gers et d'Occitanie, l'installation d'un médecin espagnol, les communes de Cazaubon, Nogaro et Vic-Fezensac ont des médecins salariés du Conseil Départemental.*

*Madame le Maire, avant de donner la parole à l'assistance précise qu'avoir des médecins sur la commune est primordial pour le bien-être de nos administrés, et que nous devons tout faire pour les garder.*

*Monsieur Anthony LUCY précise que la demande, cette année, est explicite avec des arguments intéressants.*

*Monsieur Jean François THEVENOT déplore la méthode. Il est conscient de la nécessité d'avoir des médecins et de la difficulté d'en trouver. Il fait une aparté sur le déblocage tardif du « numéris clausus » puisqu'aujourd'hui, pour être médecin il faut dix ans d'études. La commune a fait les efforts pour réaliser cette maison de santé que paient les Valenciens à travers l'impôt et aujourd'hui ils vont payer le loyer des médecins qui y travaillent. Il précise que nous avons besoin également des infirmières et des différents praticiens et que si nous étions cohérents, il faudrait leur instaurer la gratuité. Madame le Maire précise que s'il n'y avait pas de médecins, les infirmières n'auraient pas de prescriptions, la pharmacie ne fonctionnerait pas correctement.*

*Monsieur Bernard LAPEYRE, précise qu'avant que les médecins ne s'installent, la pharmacienne était venue rencontrer Madame le Maire pour lui exposer ses difficultés et la possibilité de revendre la pharmacie. ...*

*Monsieur Bernard LAPEYRE précise s'être retrouvé à Montréal du Gers où le Maire et une conseillère municipale faisaient visiter la commune à un futur médecin espagnol et notamment la maison où il allait vivre. Il a remarqué tous les efforts qui étaient faits par les élus pour convaincre le médecin de s'installer et rester.*

*Monsieur Michel NOVARINI précise que si nous décidons de leur faire payer le loyer, nous prenons le risque qu'ils partent.*

## **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**OUI** l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré à la majorité (1 voix abstention Madame Muriel RIERA MORETTON) décide :

**DE RENOUVELER** l'exonération du loyer du cabinet médical pour Madame Léa TOMBARELLO et Monsieur Sam LE CHEVANTON, médecins dans la maison de santé, jusqu'à la fin de ce mandat.

## **Reversement des charges liées au chauffage et électricité par les praticiens de santé**

Madame le Maire rappelle que les fluides (électricité et pellets pour le chauffage) sont pris en charge par les praticiens mais les factures sont établies à la Commune.

En fin d'année, il est prévu un reversement des fluides par les différents praticiens.

Concernant l'électricité le montant total est de 1 994.72 €. Suite aux différents sous-compteurs placés dans les bureaux, les fluides sont répartis comme suit :

- Infirmières : 195.05 €
- Médecins :
  - Léa TOMBARELLO : 130.03 €
  - Sam LE CHEVANTON : 130.03 €
- Diététicienne : 0.32 €
- Psychologue : 35.75 €

La consommation correspondant aux pièces vides est à la charge de la Commune. Concernant le chauffage dont le montant total est de 2 080.60 €, les fluides sont répartis comme suit :

- Infirmières : 258.83 €
- Médecins :
  - Léa TOMBARELLO : 332.06 €
  - Sam LE CHEVANTON : 332.06 €
- Diététicienne : 24.49 €
- Psychologue : 148.14 €

## **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**OUI** l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré à l'**unanimité** décide

**DE METTRE** en place un forfait, correspondant aux fluides (électricité et pellets pour le chauffage) pour l'année 2022 à hauteur de 453.88 € à l'établissement du cabinet d'infirmières

**DE METTRE** en place un forfait, correspondant aux fluides (électricité et pellets pour le chauffage) pour l'année 2022 à hauteur de 462.09 € à l'établissement du Docteur Léa TOMBARELLO

**DE METTRE** en place un forfait, correspondant aux fluides (électricité et pellets pour le chauffage) pour l'année 2022 à hauteur de 462.09 € à l'établissement du Docteur SAM LE CHEVANTON

**DE METTRE** en place un forfait, correspondant aux fluides (électricité et pellets pour le chauffage) pour l'année 2022 à hauteur de 183.89 € à l'établissement de la Psychologue, Clara LUB.

**DE METTRE** en place un forfait, correspondant aux fluides (électricité et pellets pour le chauffage) pour l'année 2022 à hauteur de 24.81 € à l'établissement de la Diététicienne, Laureen COCHIN.

---

## **FOURNITURE ET POSE DE CHAUFFE-EAUX THERMODYNAMIQUES A LA SALLE JACQUES BAURENS**

---

### **Demande de subvention au titre de la DETR**

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'un des deux chauffe-eaux de la salle Jacques Baurens est défectueux et doit être changé.

Dans un souci d'économie d'énergie, Madame le Maire propose la mise en place de deux chauffe-eaux thermodynamiques et ainsi, par le principe de la thermodynamie rendre ce fonctionnement plus écologique et plus économique.

En effet, la solution est connue pour être particulièrement économique : la ressource utilisée (l'air) est en effet gratuite et renouvelable à l'infini ; par ailleurs, cet équipement ne consomme que peu d'électricité : des tests ont ainsi montré qu'utiliser cet équipement permet de réaliser jusqu'à 75% d'économies d'énergie par rapport à la consommation d'un chauffe-eau classique (électrique).

La fourniture et la pose de ces chauffe-eaux thermodynamiques est estimée à 6 367.00 € HT.

Dans le cadre de la rénovation énergétique, Madame le Maire précise qu'il est possible de demander une subvention au titre de la DETR à hauteur de 40 % soit un montant de 2 546.80 €.

Madame le Maire propose de demander une subvention au titre de la DETR à hauteur de 40 % de la fourniture et pose de ces chauffe-eaux thermodynamiques dans la salle Jacques Baurens soit 2 546.80 € et d'approuver le plan de financement proposé.

#### Echanges

Madame Marie-Pierre BAGNAROSA demande si des chauffe-eaux solaires ne seraient pas moins cher. Madame le Maire précise que c'est plus cher à l'achat. Néanmoins, il est nécessaire d'avoir une chaudière qui produit de l'eau chaude lorsqu'il n'y a pas de production électrique par le soleil.

Monsieur Aymeric GUILLOT demande comment cela fonctionne. Monsieur Michel BLANCARD précise que c'est le système d'une pompe à chaleur. L'avantage de la thermodynamie est que cela revient beaucoup moins cher.

Monsieur Bernard LAPEYRE précise également que cela permettrait de sortir les chauffe-eaux qui sont situés dans le plafond et de les installer dans l'infirmierie et facilitera son accès.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**OUI** l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité décide

**DE DEMANDER** une subvention au titre de la DETR à hauteur de 40 % de la fourniture et pose de ces chauffe-eaux thermodynamiques dans la salle Jacques Baurens soit 2 546.80 €

**D'APPROUVER** le financement suivant :

<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>		
		Tranche complémentaire
DETR (40%)		2 546,80 €
Conseil Régional (30 %)		1 910,10 €
AUTOFINANCEMENT		1 910,10 €
Total		<b>6 367,00 €</b>

#### **Demande de subvention à la Région Occitanie**

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'un des deux chauffe-eaux de la salle Jacques Baurens est défectueux et doit être changé.

Dans un souci d'économie d'énergie, Madame le Maire propose la mise en place de deux chauffe-eaux thermodynamiques et ainsi, par le principe de la thermodynamie rendre ce fonctionnement plus écologique et plus économique.

En effet, la solution est connue pour être particulièrement économique : la ressource utilisée (l'air) est en effet gratuite et renouvelable à l'infini ; par ailleurs, cet équipement ne consomme que peu d'électricité : des tests ont ainsi montré qu'utiliser cet équipement permet de réaliser jusqu'à 75% d'économies d'énergie par rapport à la consommation d'un chauffe-eau classique (électrique).

La fourniture et la pose de ces chauffe-eaux thermodynamiques est estimée à 6 367.00 € HT.

Dans le cadre de la rénovation énergétique, Madame le Maire précise qu'il est possible de demander une subvention à la Région Occitanie à hauteur de 30 % soit un montant de 1 910.10 €.

Madame le Maire propose de demander une subvention à la Région Occitanie à hauteur de 30 % de la fourniture et pose de ces chauffe-eaux thermodynamiques dans la salle Jacques Baurens soit 1 910.10 € et d'approuver le plan de financement proposé.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**OUI** l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité décide

**DE DEMANDER** une subvention à la Région Occitanie à hauteur de 30 % de la fourniture et pose de ces chauffe-eaux thermodynamiques dans la salle Jacques Baurens soit 1 910.10 €

**D'APPROUVER** le financement suivant :

<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>		
		Tranche complémentaire
DETR (40%)		2 546,80 €
Conseil Régional (30 %)		1 910,10 €
AUTOFINANCEMENT		1 910,10 €
Total		<b>6 367,00 €</b>

---

## **TRAVAUX D'ISOLATION EXTERIEURE AUX APPARTEMENTS, RUE RHIN ET DANUBE**

---

### **Demande de subvention au titre de la DETR**

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il a été constaté une réelle déperdition de chaleur au niveau des logements situés 5 rue Rhin et Danube.

Afin de favoriser le confort des locataires et éviter cette déperdition de chaleur, Madame le Maire propose la réalisation de travaux d'isolation extérieure sur les façades de ces appartements situés 5, rue Rhin et Danube.

Ces travaux d'isolation ont été estimés à 14 532.07 € HT.

Dans le cadre de la rénovation énergétique, Madame le Maire précise qu'il est possible de demander une subvention au titre de la DETR à hauteur de 40 % soit un montant de 5 812.83 €.

Madame le Maire propose de demander une subvention au titre de la DETR à hauteur de 40 % soit 5 812.83 € pour la réalisation de travaux d'isolation extérieure sur les façades de ces appartements situés 5, rue Rhin et Danube et d'approuver le plan de financement proposé.

### Echanges

*Monsieur Aymeric GUILLOT demande si les travaux d'isolation n'ont pas été effectués pendant les travaux de l'école maternelle. Madame le Maire précise que l'isolation des ces appartements n'étaient pas dans le marché. Elle rajoute que si nous entreprenons les travaux sans subvention, il faudra 24 mois de loyer pour couvrir la dépense. Et si nous avons les subventions, sept mois suffiront.*

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**OUI** l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré **à l'unanimité** décide

**DE DEMANDER** une subvention au titre de la DETR à hauteur de 40 % soit 5 812.83 € pour la réalisation de travaux d'isolation extérieure sur les façades de ces appartements situés 5, rue Rhin et Danube.

**D'APPROUVER** le financement suivant :

<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>		
		Tranche complémentaire
DETR (40%)		5 812,83 €
Conseil Régional (30 %)		4 359,62 €
AUTOFINANCEMENT		4 359,62 €
Total		<b>14 532,07 €</b>

## Demande de subvention à la Région Occitanie

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il a été constaté une réelle déperdition de chaleur au niveau des logements situés 5 rue Rhin et Danube.

Afin de favoriser le confort des locataires et éviter cette déperdition de chaleur, Madame le Maire propose la réalisation de travaux d'isolation extérieure sur les façades de ces appartements situés 5, rue Rhin et Danube.

Ces travaux d'isolation ont été estimés 14 532.07 € HT.

Dans le cadre de la rénovation énergétique, Madame le Maire précise qu'il est possible de demander une subvention à la Région Occitanie à hauteur de 30 % soit un montant de 4 359.62 €.

Madame le Maire propose de demander une subvention à la Région Occitanie à hauteur de 30 % soit un montant de 4 359.62 € pour la réalisation de travaux d'isolation extérieure sur les façades de ces appartements situés 5, rue Rhin et Danube et d'approuver le plan de financement proposé.

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

**OUI** l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité décide

**DE DEMANDER** une subvention à la Région Occitanie à hauteur de 30 % soit 4 359.62 € pour la réalisation de travaux d'isolation extérieure sur les façades de ces appartements situés 5, rue Rhin et Danube

**D'APPROUVER** le financement suivant :

<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	
	Tranche complémentaire
DETR (40%)	5 812,83 €
Conseil Régional (30 %)	4 359,62 €
AUTOFINANCEMENT	4 359,62 €
Total	<b>14 532,07 €</b>

## OUVERTURE ANTICIPEE DES CREDITS EN SECTION D'INVESTISSEMENT POUR L'ANNEE 2023 AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Madame le Maire rappelle que jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette (art. L 1612-1 du CGCT).

Pour permettre le paiement de ces investissements, Madame le Maire propose d'ouvrir les crédits dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

En 2022, la Commune a ouvert pour 581 113.63 € de crédits en dépenses d'investissement, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Par conséquent, nous pouvons ouvrir un montant de crédits de 145 278.41 €.

A ce jour, nous avons 7 640.40 € de dépenses à honorer.

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

**OUI** l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité décide :

**D'OUVRIR** les crédits dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (tableau joint en annexe).



---

## SIAEP DE CONDOM-CAUSSENS

---

### Communication sur le rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement collectif

Madame le Maire rappelle à l'assistance qu'ils ont été destinataires du rapport annuel 2021 sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif (Concession Condom - Valence sur Baïse et Régie) du SIAEP de CONDOM – CAUSSENS.

#### Echanges

*Madame le Maire précise que ce rapport note, concernant l'assainissement collectif, une légère diminution du prix au m3, passant de 2.45 € en 2021 à 2.41 € en 2022. Une diminution qui a démarré en 2018. Néanmoins, au vu de l'augmentation du coût de l'électricité, nous devrions subir une légère hausse. Madame le Maire rappelle que lorsque nous avons transféré la compétence de l'assainissement collectif au syndicat des eaux de Condom-CausSENS, ils ont repris l'ensemble des prêts, ils ont payé une indemnité de 76 000 € à Suez qui nous incombait pour rompre le contrat et depuis le prix au m3 connaît une baisse.*

*Madame Marie-Pierre BAGNAROSA demande à quoi correspond les 29 abonnés sur Ampeils. Madame le Maire précise qu'il existe deux stations d'épuration. La première sur la Valence gère l'assainissement collectif et l'autre sur Ampeils qui est gérée en régie directement par le syndicat, d'où les 29 abonnés.*

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**OUI** l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré **à l'unanimité**, le conseil municipal décide :

**PREND ACTE** qu'un débat s'est bien tenu sur le rapport annuel 2021 sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif (Concession Condom - Valence sur Baïse et Régie) du SIAEP de CONDOM – CAUSSENS.

---

### REVERSEMENT – CHARGES FORFAITAIRES DE L'APPARTEMENT 20, GRANDE RUE

---

Madame le Maire informe le conseil municipal que Madame PONZEVERA Florence, occupe le logement situé 20, Grande Rue, depuis le 1<sup>er</sup> Juin 2022.

Dans l'impossibilité de mettre en place un nouveau compteur EDF au nom du locataire, les charges de cet appartement concernant l'électricité doivent être prises en charge par le bailleur.

Par conséquent Madame le Maire propose qu'il soit voté le montant des charges forfaitaires qui lui incombent sur la période de Juin au 31 Décembre 2022, pour un montant de 265.51 € réparties comme suit :

- Electricité consommation : 257.60 €
- Electricité abonnement : 7.91 €

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**OUI** l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré **à l'unanimité**, décide

**DE METTRE** en place un forfait à hauteur de 265.51 € à l'établissement de Madame PONZEVERA Florence, locataire de l'appartement, 20 Grande Rue correspondant aux différentes dépenses liées à son logement.

---

### MODIFICATION DES REGIES

---

#### Photocopie – Centre d'Hébergement – Cantine Scolaire

Madame le Maire informe le conseil qu'une réorganisation des services et par conséquent du fonctionnement a été opéré au 01 janvier au sein du Trésor Public qui s'appelle maintenant, Service de la Gestion Comptable de Condom.

Dans la réorganisation des services, les agents administratifs ne peuvent plus déposer d'argent si la somme n'est pas supérieure à 50 €. Sachant que dans le cadre de la régie, il y a obligation de déposer tous les mois, ce n'est plus possible pour les régies, photocopie et centre d'hébergement.

Par conséquent, à la demande de la Responsable du Service de Gestion Comptable de CONDOM, Madame le Maire propose de supprimer les régies « photocopie », et « centre d'hébergement » et de les rattacher à la régie « cantine scolaire » au 01 janvier 2023.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**OUI** l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré à l'**unanimité**, décide :

**DE SUPPRIMER** les régies « photocopie », et « centre d'hébergement » et de les rattacher à la régie Cantine Scolaire au 01 janvier 2023.

---

## **DEMANDE DE SUBVENTION ANTICIPEE DU VCGB**

---

Madame le Maire informe le conseil municipal que l'association V.C.G.B. a fait parvenir un courrier avec une demande de subvention au titre du fonctionnement de son association pour l'année 2023. Dans ce courrier, il demande si une partie de cette subvention pourrait être versée en début d'année 2023.

Madame le Maire rappelle que les subventions seront attribuées lors des votes des budgets début avril. Néanmoins, elle propose qu'une partie de cette subvention soit 10 000 € soit versée, avant le vote du budget, entendu que cette somme sera reprise sur le budget 2023.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**OUI** l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré à l'**unanimité**, décide

**DE VERSER** un acompte sur la subvention du budget 2023 d'un montant de 10 000 € à l'association VCGB avant le vote du budget, entendu que cette somme sera reprise sur le budget 2023.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Marie-Thérèse BROCA LANNAUD**

**Organisation des vœux** : Madame le Maire rappelle que les vœux se dérouleront le 15 janvier. Elle précise que l'ensemble des fournisseurs alimentaires de la cantine scolaire ont participé et les en remercie. Elle remercie également la société de chasse de la Commune qui a donné 10 boîtes de pâté de sanglier. Il est abordé l'ensemble de l'organisation, préparation, service et rangement.

### **Michel NOVARINI**

**Cantine Scolaire** : Monsieur Michel NOVARINI informe le conseil que le nouveau primeur qui s'est installé sur la place fournira la cantine scolaire à partir du 01 janvier 2023.

**Oustal** : Le centre d'hébergement a reçu un groupe de 26 décembre au 02 janvier par un centre de Pau qui sont venus avec 13 personnes handicapées et 4 encadrants. Ils ont été ravis du séjour et trouvés le village très sympa.

**Travaux** : Les plafonds de l'appartement situé au-dessus de l'école maternelle vont être baissés à 2.50 m et isolés. Les travaux devraient être terminés au 31 mars 2023. La même entreprise fera les réparations à la salle des fêtes, à la salle de réunions, en face la pharmacie et les sanitaires à la maison de santé.

### **Jean François THEVENOT**

**Balayeuse** : Monsieur Jean François THEVENOT précise que lorsque la balayeuse est tombée en panne, elle a laissé une grosse traînée d'huile sur la voie et notamment devant chez Monsieur et Madame THIEBAUT. Devant la maison de ces derniers, il a été installé des palettes. Il demande quand est-ce qu'elles vont être sorties car elles sont devant leur porte. Madame le Maire précise que ce sont eux qui les ont installées.

**Marché hebdomadaire** : Depuis deux semaines, il n'y a plus de marchands le mercredi matin. Monsieur Jean François THEVENOT demande quel est l'avenir du marché. Madame le Maire le déplore et rappelle que l'emplacement et l'électricité sont gratuits et que tous les marchands sont les bienvenus. Elle propose à

Monsieur Jean François THEVENOT, s'il en connaît, de les solliciter. Madame Muriel RIERA MORETTON précise qu'ils manquent surtout des clients et c'est la raison pour laquelle, les marchands ne sont pas restés. Monsieur Jean François THEVENOT intervient pour dire que, courant l'été, quand il avait été associé les vide-greniers au marché, les vendeurs étaient satisfaits de la fréquentation.

### **Anthony LUCY**

**Aménagement du Boulevard du Nord :** Monsieur Anthony LUCY évoque les plots qui ont été détériorés. Il demande pourquoi les plots ont été installés en bordure de voie alors qu'une partie a été bétonnée pour permettre la giration. Madame le Maire précise qu'ils ont été installés selon le projet initial et qu'ils ne seront pas remplacés.

Monsieur Anthony LUCY souhaiterait savoir où en est la plantation des végétaux. Madame le Maire informe que l'entreprise a fait savoir que d'ici le 20 février, les plantations seront réalisées.

Monsieur Anthony LUCY demande, concernant les belvédères, si un entretien va être réalisé afin que la vue soit dégagée. Madame le Maire précise que l'entreprise doit venir couper les arbres au niveau des belvédères pour qu'ils puissent retrouver leur fonction. Monsieur Anthony LUCY rajoute que le chemin des fées est aussi escarpé et qu'il est nettoyé. Concernant le talus, Monsieur Bernard LAPEYRE précise que c'est dangereux pour le nettoyer et qu'il est plus abrupt que le chemin des fées.

**Lotissement Avenue René Cassin :** Monsieur Anthony LUCY, concernant le nouveau lotissement avenue René Cassin, constate qu'il y a le même nombre de places de parking que de logements. Sachant que très souvent il y a deux voitures pour un logement, le voisinage s'inquiète sur le stationnement. Madame le Maire, après discussion, vérifiera sur le plan cet état de fait.

### **Mathieu DUFFILLOL**

**Voirie :** Monsieur Mathieu DUFFILLOL demande si les trous dans la grande rue vont être bouchés. Monsieur Bernard LAPEYRE précise que dès qu'il fera beau, ils seront bouchés dans la grande rue mais également dans différents endroits de la Commune dont la place en bas aux arènes, le lotissement Jamon...

Monsieur Anthony LUCY demande si la Communauté des Communes de la Ténarèze a prévu de passer sur la voie qui dessert Théous, Laura car elle est en train de s'affaisser. Monsieur Michel NOVARINI précise qu'en début d'année un programme est proposé et qu'il sera soumis cette voie.

### **Aymeric GUILLOT**

**Recensement des objets classés et inscrits :** Monsieur Aymeric GUILLOT informe que nous allons recevoir un mail de la DRAC pour recenser les objets classés et inscrits sur la Commune. Il en répertorie neuf, deux classés, l'aigle lutrin de l'église de Valence et deux sarcophages mérovingiens qui seraient à Ampeils. Madame le Maire rajoute que les sarcophages seraient peut-être à Flaran. En objets inscrits, il y a une vierge de pitié, la mosaïque, la sculpture de gloire dans l'église, le buste de Philippe Lauzun, un tableau de la sainte famille, un tableau du baptême du christ et la chaire à prêcher de l'église.

**750 ans de la Bastide :** Monsieur Aymeric GUILLOT présente au conseil un document, avec différentes idées, qu'il a élaboré en s'inspirant sur le document des 700 ans de Plaisance. Afin de limiter les coûts, il propose d'associer certaines manifestations, déjà, existantes à ce projet. Néanmoins, il aborde l'organisation, fin juillet-début août d'un gros marché médiéval, avec des gens costumés... Le but n'étant pas d'axer cet anniversaire simplement sur le côté historique, mais sur plusieurs domaines (nature, sportive, culturelle...). Il donne par exemple le mois de septembre avec le marché flottant pendant lequel nous pourrions revenir sur l'importance de la Baïse, de l'eau pour Valence... Il propose également l'idée de conférence qui pourrait être mise en place, un contact a été pris auprès d'une conférencière, Anaïs COMET qui a déjà accepté d'intervenir gratuitement. Il rappelle que 2024 est également l'année des jeux olympiques et que nous pourrions se servir de cet évènement. Madame le Maire rappelle que la Commune est reconnue « Terre de jeux » nécessitant la réalisation de manifestations pendant les jeux. En conclusion, il propose d'organiser une première réunion avec les élus intéressés par le projet, les associations, le responsable du tourisme à la CCT et au Département, l'Office de Tourisme et Flaran. Cette réunion se tiendra le lundi 23 janvier à la mairie de Valence sur Baïse

### **Bernard LAPEYRE**

**Service Technique :** Le disjoncteur qui est placé sur un poteau d'éclairage public a été changé par la SPIE. La balayeuse est en réparation. C'est l'entreprise BARRERE qui l'a amené à Auch. Monsieur Jean François THEVENOT demande si le circuit de la balayeuse ne pourrait pas changer car il passe tous les jeudis matin de

très bonne heure sur la Place. Monsieur Bernard LAPEYRE précise qu'il passe de bonne heure sur la place et la grande rue car il y a peu de voitures.

**Eglise d'Ampeils** : Des tuiles sont prêtes à tomber côté chapelle. De l'autre côté, il y a beaucoup de mousse sur la toiture, un devis à Jacky DEPIS a été demandé pour le nettoyer.

**Jean-Pierre PUYAL**

**Recensement** : Monsieur Jean-Pierre PUYAL informe que les trois agents ont fait la tournée de repérage. Une seconde formation se tiendra le 12 janvier avec les carnets de tournée. A partir du 19 janvier ils passeront dans chaque foyer pour effectuer le recensement en préconisant la démarche par internet, plus rapide.

**Bulletin Municipal** : Il a été distribué. Il demande à chaque élu de donner le nombre exact de bulletins distribués pour faciliter les prochaines tournées.

**Ateliers d'écriture** : Le premier atelier d'écriture se tiendra le 19 janvier de 17h30 à 19h30 au Massalet. Il reste 3 ou 4 places.

**Correspondant « La Dépêche »** : Il signale que Monsieur Gilbert GABILLON a stoppé son activité de correspondant pour La Dépêche.

*Fin de séance 21h20*